

Contact presse : SHAUNA GREW

✉ sgrew@cd-essonne.fr

☎ 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Mardi 16 mai 2017

De nouvelles mesures en faveur d'une politique environnementale concertée

Gestion et acquisition d'Espaces Naturels Sensibles, prévention des déchets, Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées : le Département est le maillon incontournable de l'animation territoriale en matière d'environnement. Tour d'horizon des dernières délibérations adoptées le 15 mai dernier dans ce domaine.

« Le Département de l'Essonne abrite une nature exceptionnelle offrant mille visages aux promeneurs et à ses habitants. Forêts, marais, prairies, vergers, chaos rocheux et sites géologiques composent des paysages pittoresques à préserver et valoriser. Exemple dans ses actions et dans les soutiens qu'il apporte, le Conseil départemental a fait de la protection de notre patrimoine naturel une de ses priorités » explique **Brigitte Vermillet, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'environnement.**

Accompagner et soutenir les acteurs institutionnels du territoire dans leurs démarches environnementales

Le Département a notamment voté le 15 mai dernier plusieurs subventions en faveur de la protection et de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Six communes essonniennes vont ainsi pouvoir bénéficier d'un soutien départemental de près de 24 000 euros afin de réaliser des études en vue de l'acquisition et de l'aménagement d'ENS. De son côté, le Conseil départemental a souhaité acquérir de nouvelles parcelles sur la commune de Saulx-les-Chartreux pour une valeur de 75 000 euros. Le Département participe également en 2017 aux programmes d'actions mis en place par les Parcs Naturels Régionaux du Gâtinais Français et de la Haute Vallée de Chevreuil à hauteur respectivement de 325 000 et 80 000 euros.

Le Département de l'Essonne favorise la découverte des sites naturels et des paysages ruraux, en développant la pratique de la randonnée pédestre et équestre. Il subventionnera notamment en 2017 les travaux de réhabilitation d'un chemin forestier dans le bois communal de Persan (Commune d'Orsay) et les travaux d'aménagement de chemins de promenade et de randonnée (Commune de Soisy-sur-Seine) pour un montant total de 65 000 euros. Par ailleurs, le Département investira cette année près de 350 000 euros en faveur de l'aménagement et de la gestion des forêts départementales.

Le département joue également un rôle crucial en matière de prévention des déchets. Près de 49 500 euros vont ainsi être attribués en 2017 à trois associations essonniennes spécialisées dans le réemploi afin qu'elle puisse conduire des études et des actions de sensibilisation à Saint-Michel-sur-Orge notamment.

Œuvrer en synergie à la préservation d'un cadre de vie de qualité pour les Essonniens
« Réussir un aménagement durable et équilibré du territoire constitue un enjeu majeur pour l'Essonne. Le Département bénéficie pour cela d'atouts forts, notamment la motivation de ses collectivités locales, ainsi que la capacité de mobilisation de sa population et de ses associations » se félicite **François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne.**

Enfin, dans le cadre de la gestion du marais de Vallée Bonnard et de la prairie du Moulin Neuf, le Conseil départemental et la commune de Villiers- le-Bâcle ont souhaité associer à leur démarche le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Club nature du Comité d'action sociale de Gif-sur-Yvette du Comité d'action et d'entraide du Centre national de la recherche scientifique (CLAS-Gif du CAES du CNRS) et l'association Les Herbes sauvages. Ces nouveaux concours permettront de poursuivre l'action déjà entreprise en faveur de la protection et la mise en valeur de ces ENS.